



LE PREMIER SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE GESTION DES EAUX  
DE L'EST



**sage est**  
schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux



# 1

## Le contexte réglementaire



### Le mot du Président

Globalement abondante, mais surexploitée et polluée par les activités humaines, l'eau est devenue un bien fragile, tant en quantité qu'en qualité. Dans la mesure où les changements climatiques vont aggraver ces situations, une bonne gestion de l'eau est plus que jamais une des conditions du développement humain durable. **Ensemble Participons à la préservation de ce patrimoine si riche mais aussi si fragile de l'Est par des actions immédiates et sur le long terme qui garantiront une eau de qualité suffisante pour tous et pour les générations futures !**

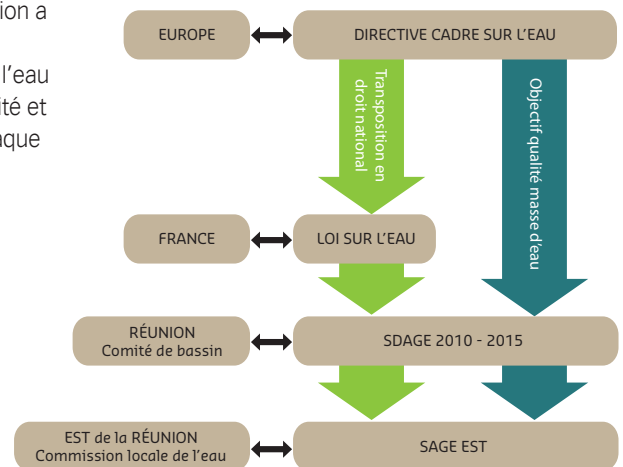
### Pourquoi un SAGE ?

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification créé par **la Loi sur l'Eau de 1992 et renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006** qui vise une bonne gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Un SAGE fixe, pour une durée donnée, les priorités, les objectifs et les actions permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource ainsi que la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole.

**Le SDAGE 2010 – 2015** de la Réunion a été approuvé le 2 Décembre 2009. C'est le document de référence pour la gestion de l'eau à la Réunion. Il définit les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre pour chaque bassin.

**Le SAGE Est** fixe à un horizon de 6 ans les objectifs de gestion de l'eau et les actions à mettre en œuvre pour l'utilisation rationnelle et la mise en valeur des milieux naturels et des ressources en eau. Son échelle de travail lui donne un caractère opérationnel.

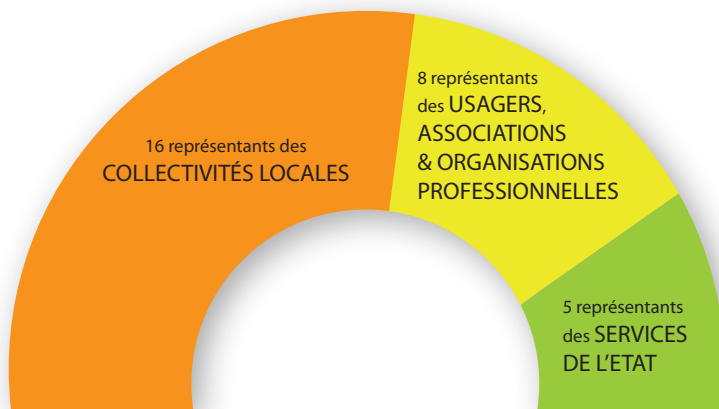


# 2

## Les acteurs et les phases d'élaboration

### Véritable instance de concertation locale,

la CLE (Commission Locale de l'Eau de l'Est) est chargée de l'élaboration, du suivi et de la révision du SAGE Est. Elle est composée de 29 membres répartis en 3 collèges.



La CLE a confié la réalisation des études et l'animation du SAGE Est à la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion EST), le territoire du SAGE Est regroupe 6 communes de l'Est : Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Salazie et une partie de la commune de Sainte-Suzanne.

### 4 temps forts pour élaborer le SAGE Est

PHASE	CONTENU	DATE
1 Diagnostic	État des lieux et diagnostic du territoire	Juillet 2007 à Octobre 2008
2 Élaboration des scénarios	Rapport de phase 2	Février 2009 à Août 2010
3 Rédaction du projet de SAGE	PAGD Règlement	Août 2010 à Février 2011
4 Consultation du SAGE	Consultation des chambres consulaires et de l'autorité environnementale	Février 2011 à Juin 2011
	Enquête publique	Novembre 2011

### L'évaluation environnementale, une rédaction transversale et continue, parallèle à l'élaboration du SAGE :

Basé sur un diagnostic des enjeux environnementaux lié à l'eau et au territoire, le document vise à identifier de manière préventive les impacts potentiels de ses grandes orientations sur l'environnement et les mesures prévues pour les réduire ou compenser les incidences négatives que l'application du SAGE Est peut entraîner sur l'environnement.

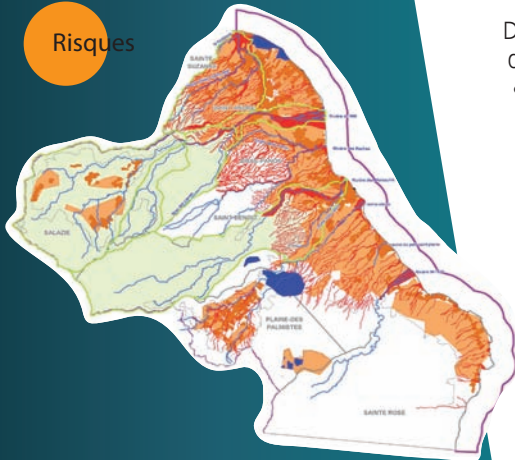
# 3

## Les chiffres clés sur le territoire

### Des risques omniprésents

- 41 % du bâti en zone d'aléa moyen ou fort
- 3 Plans de Gestion des Risques Inondation qui couvrent 42 % : rivière du Mât, rivière des marsouins, rivière Saint Jean
- Des réseaux pluviaux de capacité limitée

### Risques

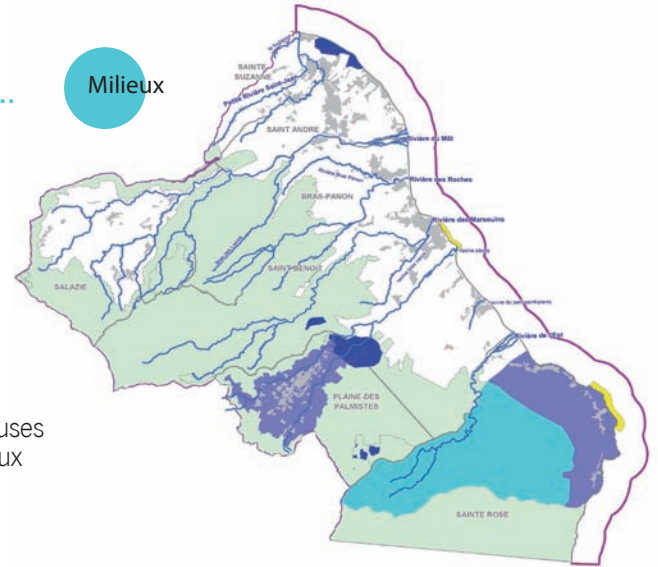


### L'eau, richesse précieuse de l'Est...

Un véritable réservoir de biodiversité et d'eau pour la Réunion qui s'exprime à travers des milieux aquatiques riches et variés :

- 5 grandes rivières pérennes et des embouchures remarquables, 2 étangs, de nombreuses zones humides, des cascades, **mais** :
- des milieux mal connus (régimes hydrologiques, peuplements piscicoles, zones humides)
- des discontinuités écologiques nombreuses
- des exigences de bonne qualité des eaux pour la vie piscicole, l'eau potable, les baignades / loisirs.

### Milieux



Des prélèvements accrus par les usagers de la ressource :

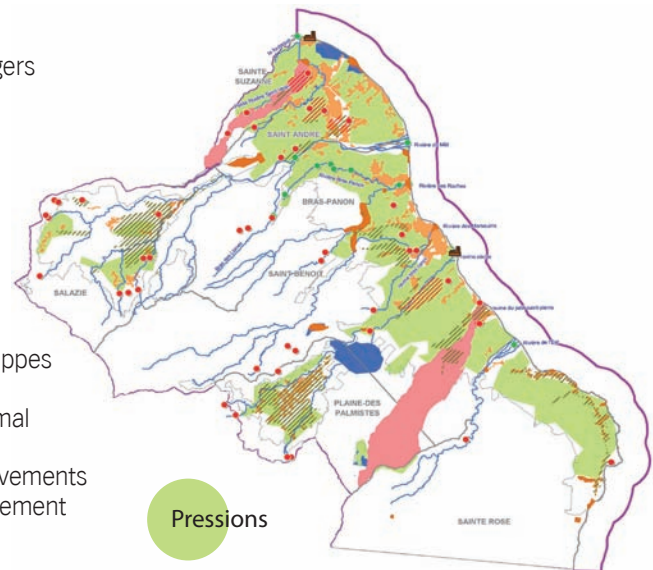
- Eau potable (AEP) : 17,5 Mm<sup>3</sup>/an
- Agriculture : 0,36 Mm<sup>3</sup>/an
- Industrie : 5,25 Mm<sup>3</sup>/an
- Hydroélectricité : 280 Mm<sup>3</sup>/an (une partie de ces volumes est restituée aux rivières).

Une tendance à la dégradation de la qualité des eaux de surface (bactériologie, turbidité) et des nappes (pesticides).

Des ressources en eau potable mal sécurisées

- autorisations et suivi de prélèvements
- infrastructures réseau et traitement

### Pressions



Mm<sup>3</sup> : Million de m<sup>3</sup>






# 4

## Les enjeux liés à l'eau

### Préserver les ressources

futures et stratégiques pour l'alimentation en eau potable

#### ENJEUX RESSOURCE ZONE DE VIGILANCE



-  Ressources stratégiques
-  Zone d'alimentation indicative des ressources stratégiques
-  Projets d'aménagement

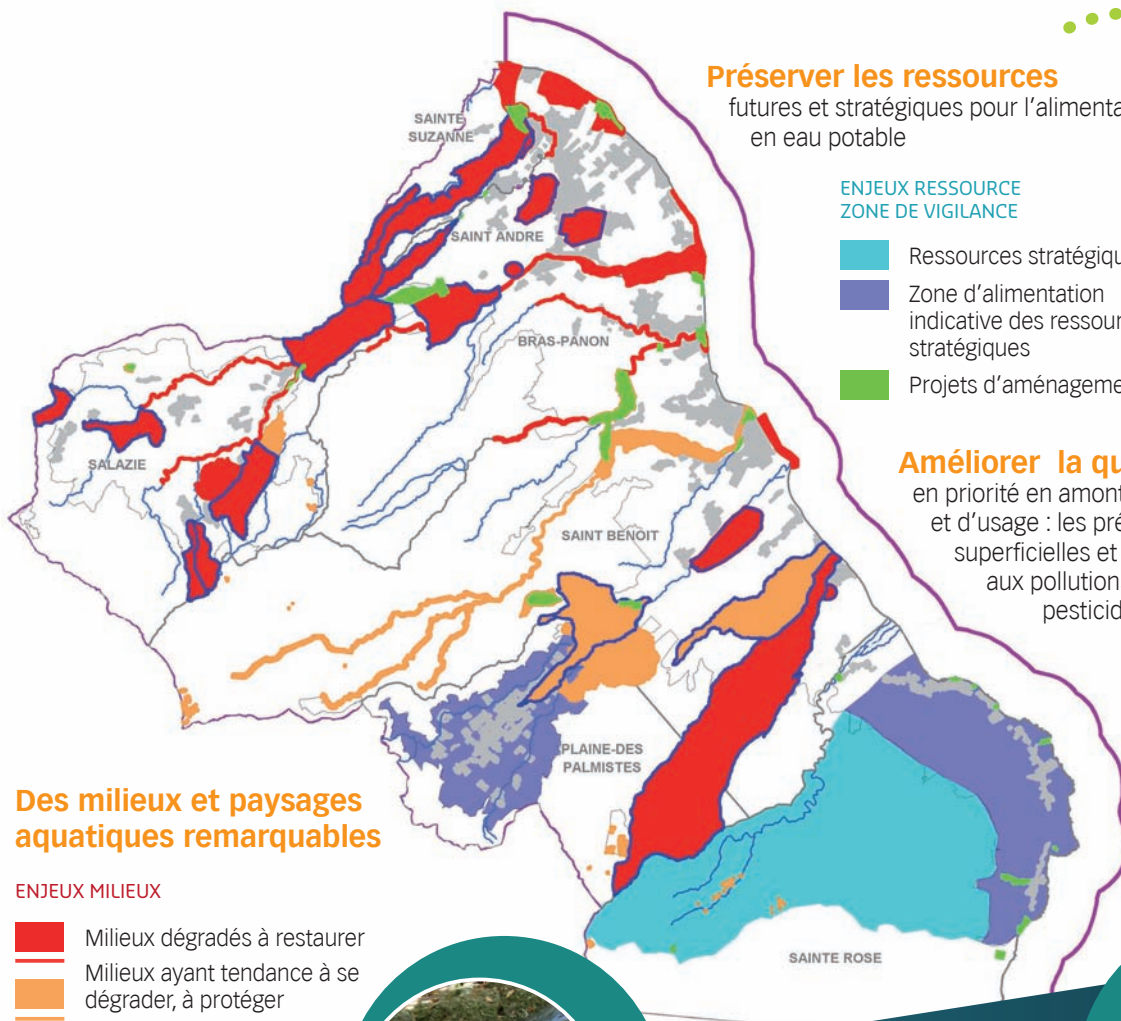


### Améliorer la qualité des eaux

en priorité en amont des zones de prélèvements et d'usage : les prélèvements de ressources superficielles et souterraines sont exposés aux pollutions (turbidité, bactériologie, pesticides)



#### ENJEUX QUALITÉ DES RESSOURCES

-  Milieux dégradés à restaurer
-  Milieux ayant tendance à se dégrader, à protéger



### Des milieux et paysages aquatiques remarquables

#### ENJEUX MILIEUX

-  Milieux dégradés à restaurer
-  Milieux ayant tendance à se dégrader, à protéger



Des loisirs nautiques qui dépendent de la qualité des eaux



# 5

## Le SAGE : un plan d'actions pour une gestion équilibrée de l'eau



LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU (PAGD) ET SON RÈGLEMENT : UN PROGRAMME D'ACTION POUR UNE DURÉE DE 6 ANS

### Les 7 articles du Règlement

**Article 1** - priorités d'usages

**Article 2** - prise en compte des zones humides recensées sur le territoire SAGE Est

**Article 3** - compensation des pertes de zones humides

**Article 4** - aménagement des obstacles majeurs à la circulation des poissons migrateurs

**Article 5** - zones prioritaires d'intervention des SPANC\*

**Article 6** - mise en conformité des installations d'assainissement individuel

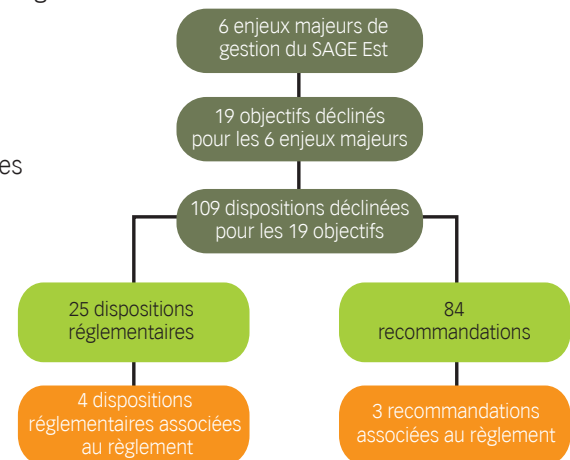
**Article 7** - règles concernant la gestion des eaux pluviales

### Des réponses aux 6 enjeux majeurs identifiés

- 1 Gestion et protection des milieux aquatiques remarquables
- 2 Valorisation optimale de la ressource en eau dans le respect des enjeux écologiques
- 3 Amélioration de la distribution et la qualité de l'eau à destination de la population
- 4 Maîtrise des pollutions
- 5 Prévision des risques naturels et protection des zones habitées
- 6 Amélioration de la gouvernance

### Les buts à atteindre






- **Préservation** de la qualité des eaux et de ses usages :
  - Lutte contre les pollutions diffuses
  - Mise en conformité et suivi des prélèvements
  - Prise en compte des paysages
- **Répartition** des ressources par usage
- **Amélioration et partage** des connaissances sur les milieux aquatiques du territoire
- **Amélioration** de la qualité de l'eau distribuée à la population
- **Mutualisation** à l'échelle du territoire
- **Valorisation** du potentiel de développement lié à l'eau dans le respect des milieux : hydroélectricité et loisirs.



# 6

## Les bénéfices attendus du SAGE

### LÉGENDE

-  Périimètre du SAGE
-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Zone urbaine
-  Cœur du Parc national de la Réunion

### Amélioration de l'état écologique





### Lutte contre les pollutions diffuses

-  Forages et captages
-  Zones prioritaires d'intervention des SPANC

### Préservation des ressources

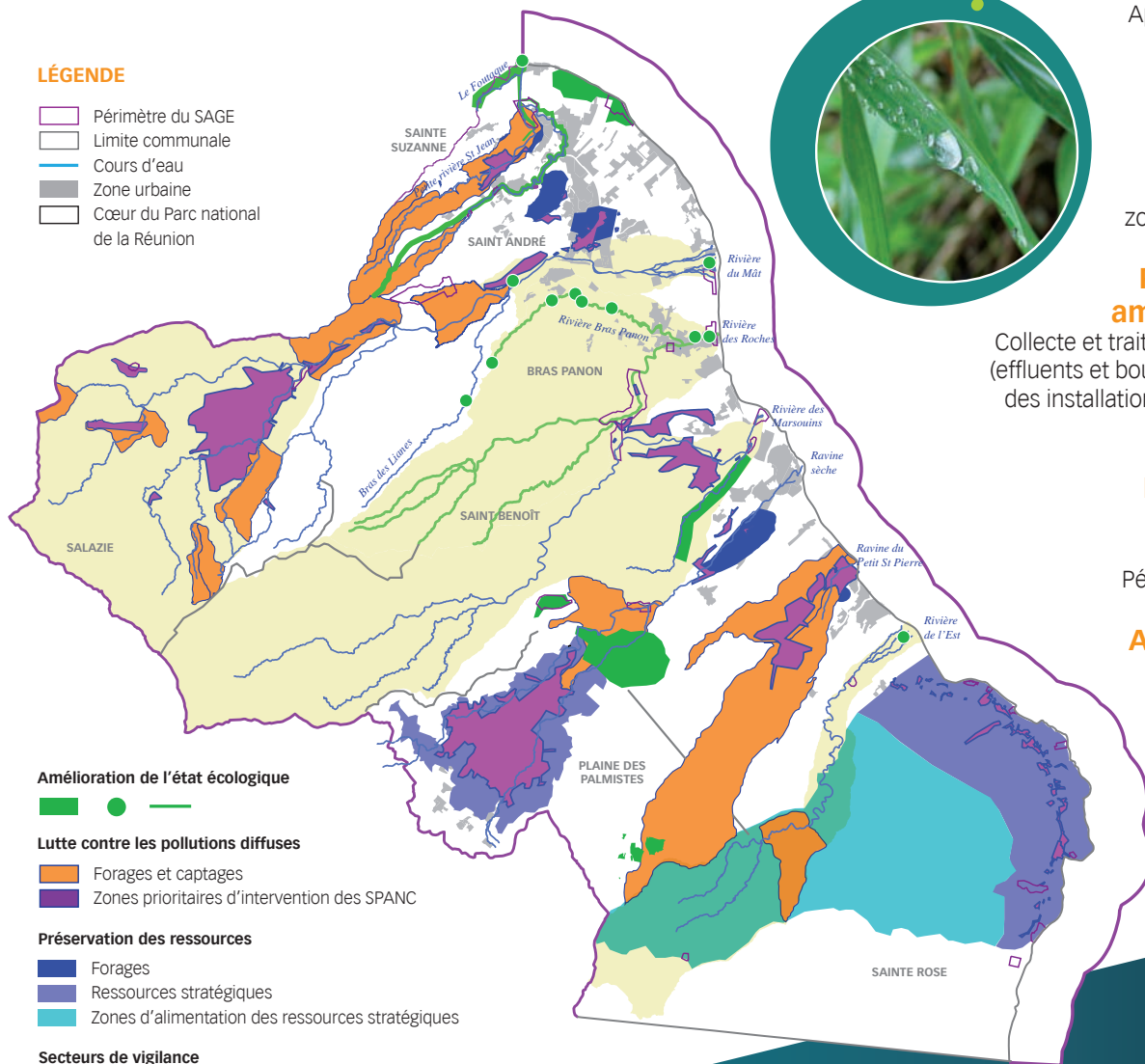
-  Forages
-  Ressources stratégiques
-  Zones d'alimentation des ressources stratégiques

### Secteurs de vigilance

-  Projets d'aménagement
-  Projets de réservoirs biologiques

### Valorisation du potentiel mobilisable pour l'hydroélectricité

-  pour l'hydroélectricité



### Protection de la ressource

Application de la réglementation : périmètre de protection et suivi des prélèvements.

### Biodiversité / Paysages

Restauration de la continuité écologique. Préservation des zones humides. Zone de vigilance.

### Pollutions maîtrisées et amélioration de la qualité

Collecte et traitement des matières organiques (effluents et boues). Mise en conformité et suivi des installations autonomes. Suivi des intrants dans les zones prioritaires.

### Protection / Prévention des risques

Développer la culture du risque. Pédagogie, Prévision, Prévention...

### Assainissement pluvial / urbanisation

Mettre en œuvre les plans de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, zones urbanisées et zones amont...

### Valorisation du potentiel énergétique

Préciser le potentiel réellement mobilisable et ses conditions environnementales de mobilisation.

# 7

## Le plan d'action et le financement du SAGE Est

### 1. Gestion et protection des milieux aquatiques remarquables

- 1.1 Améliorer les connaissances pour caractériser l'état des milieux et les impacts des prélèvements
- 1.2 Définir les mesures de restauration, d'entretien et de mise en valeur des milieux

### 2. Valorisation optimale de la ressource en eau dans le respect des enjeux écologiques

- 2.1 Faire appliquer au minimum la réglementation relative aux prélèvements
- 2.2 Gérer les prélèvements de manière raisonnée et préventive pour préserver tous les usages
- 2.3 Rationnaliser les consommations
- 2.4 Optimiser l'usage hydroélectrique dans le respect des exigences environnementales liées aux milieux aquatiques, des sites à valeur patrimoniale et en prenant en compte les usages antérieurs

### 3. Amélioration de la distribution et de la qualité de l'eau à destination de la population

- 3.1 Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée à des fins de consommation humaine
- 3.2 Améliorer les rendements des réseaux en vue de l'objectif fixé par le SDAGE 2010-2015

### 4. Maîtrise des pollutions

- 4.1 Maîtriser et diminuer les pollutions d'origine urbaine
- 4.2 Mettre en place des solutions de valorisation de l'ensemble des gisements de boues et d'effluents (agricoles et industriels) en examinant les possibilités de gestion comme des gisements
- 4.3 Maîtriser et diminuer les pollutions d'origine agricole
- 4.4 Maîtriser et réduire la charge polluante des rejets industriels dans les milieux naturels

### 5. Prévention des risques naturels et protection des zones habitées

- 5.1 Information préventive - développer la culture du risque en améliorant la sensibilisation des populations administrées aux risques inondations à l'échelle adaptée : bassins versants, quartier, individu
- 5.2 Prévention, prévision, protection - ne pas aggraver et réduire le risque inondation dans le respect des milieux naturels
- 5.3 Prévention - ne pas aggraver et réduire le risque inondation lié à l'océan
- 5.4 Maîtriser les débits liés aux eaux de ruissellements

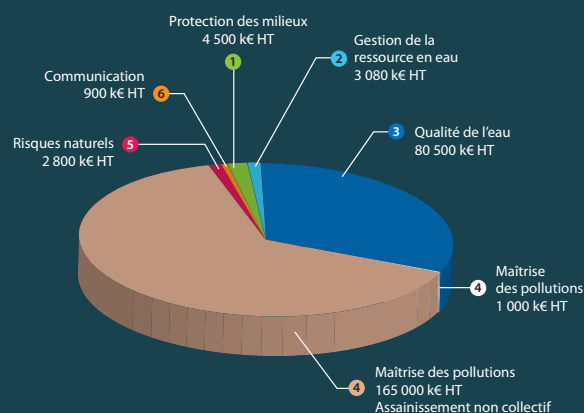
### 6. Amélioration de la gouvernance et de la communication en matière de gestion de l'eau

- 6.1 Développer la réflexion sur une gestion globale de l'eau
- 6.2 Améliorer la communication en matière de gestion de l'eau
- 6.3 Mettre en place la mise en œuvre et le suivi de la réalisation des dispositions du SAGE

La CLE Est propose dans le PAGD plus de 100 actions déclinées en 6 domaines opérationnels.

Certaines actions sont prioritaires en raison de leur échéance réglementaire (70% du coût du SAGE), de leur impact et de la durée nécessaire à leur mise en œuvre. Les partenaires financiers potentiels (Europe, État, ONEMA, Office de l'eau, Région, Département) sont identifiés sur une partie des actions, dans le cadre du PAGD, pour un programme qui représente :

- un effort d'investissement de 250 millions d'euros sur 6 ans ;
- des dépenses de fonctionnement de 150 000 euros par an (axées principalement sur le suivi du SAGE et de la communication).



### Les financements



Les investissements programmés sur les prochaines années sont pour préserver la qualité des milieux et des ressources. Les subventions accordées ne suffiront pas à tout financer. Il est donc indispensable que tous les usagers contribuent à l'effort de restauration de la qualité des eaux.